

Guilde Des Doctorants – Newsletter n°26

1er juillet 2005

La newsletter prend des vacances. Sauf actualité importante, nous suspendons notre parution pour l'été. Nous aurons le plaisir de vous retrouver à la rentrée.

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>

Sommaire

- [1. Actualités de la Guilde](#)
 - [Contribuez à cette newsletter !](#)
- [2. Actualités du monde de la recherche](#)
 - [Communiqué du Collectif "Sauvons La Recherche" - 27 juin 2005](#)
 - [L'ABG publie son bilan 2005 sur l'emploi des docteurs](#)
- [3. Actualités des associations](#)
 - [Eurodoc - déclaration de Strasbourg 2005](#)
- [4. Europe \(en collaboration avec Science Next Wave\)](#)
 - [Finding Your Way Back Home](#)
 - [To Tell or Not To Tell - Coping with Chronic Illness as a Science Trainee](#)
 - [Yours Transferredly: Beyond the Great Unknown](#)
 - [European Science Careers Web log](#)
 - [Become a Next Wave Europe Campus Representative](#)
- [5. Agenda, annonces](#)
- [6. Presse](#)
 - [La revue de presse du mouvement "Sauvons La Recherche"](#)

1. Actualités de la Guilde

Contribuez à cette newsletter !

Le nombre d'abonnés à notre newsletter augmente régulièrement depuis que nous avons mis en place un système d'abonnement automatique. N'hésitez pas à informer votre entourage de son existence !

Vous pouvez également contribuer à cette newsletter en nous faisant parvenir des articles, des lectures commentées d'articles de presse, des annonces pour des événements dont vous avez connaissance ou que vous organisez...

Pour cela, contactez l'équipe de rédaction :
redaction@gdd.jeunes-chercheurs.org

2. Actualités du monde la recherche

Communiqué du Collectif "Sauvons La Recherche" - 27 juin 2005

Une rencontre a réuni le 27 juin les ministres Gilles de Robien et François Goulard et leurs équipes, les organisations syndicales et le collectif "Sauvons la Recherche".

Gilles de Robien a précisé le calendrier de la loi sur la recherche : les discussions auront lieu à l'automne pour un vote à la fin de l'année 2005 ou au début 2006. Le ministre a précisé en outre les prévisions budgétaires pour le budget 2006 de la recherche : confirmation de 3000 postes statutaires et d'un milliard d'Euros qui s'ajoute au milliard ajouté en 2005 au budget de la recherche.

Dans le milliard supplémentaire, 380 MEUR seront budgétisés et couvriront les dépenses supplémentaires des organismes de recherche et des universités (incluant les moyens de paiements et les 3000 postes statutaires), 240 MEUR permettront d'augmenter de 70 % le budget de l'ANR (actuellement à 350 MEUR), et 380 MEUR seront utilisés à des mesures fiscales (type crédit impôt-recherche).

Nous regrettons que l'annonce de l'augmentation du budget de l'ANR ait été faite préalablement à cette rencontre par les services du premier ministre, ce qui interdisait qu'elle fasse l'objet d'aucune négociation. Ceci est d'autant plus regrettable que cette décision est en contradiction totale avec la demande faite par une grande partie de la communauté scientifique il y a plusieurs semaines d'un gel du niveau des crédits de l'ANR, tant qu'un audit de cette structure n'aurait pas été fait (voir [l'appel lancé par SLR](#)). Cette demande d'audit permettait par ailleurs, dans le cadre du milliard d'Euros supplémentaire prévu pour 2006, un renforcement significatif des moyens des organismes et des universités, un recrutement plus important de personnels statutaires, et des mesures en faveur des carrières, notamment pour les jeunes chercheurs.

Les ministres ont compris qu'il était indispensable de revenir sur cette décision. Au terme d'une longue discussion, ils ont proposé « qu'une

part significative des 240 MEUR d'augmentation du budget de l'ANR serve in fine aux organismes de recherche et aux universités » qui auraient la possibilité, en tant qu'établissements, d'obtenir des financements utilisables dans le cadre de leurs propres contrats d'établissement. Nous avons demandé, en vain, une garantie que l'essentiel de ces 240 MEUR aille réellement abonder le budget des organismes et des universités.

Dans cette situation difficile, les négociations vont reprendre dès la semaine prochaine (une réunion tous les jours). Elles seront animées par Jean-Marc Monteil (directeur de l'enseignement supérieur) en coordination avec Jean-Jacques Gagnepain (président de l'ANR). Elles seront ouvertes aux instances ayant déjà travaillé dans le cadre des groupes Monteil (SLR, CPCN, CPCNU, CDEFI, représentants des organismes de recherche) et en plus aux syndicats (qui n'avaient pas participé aux réunions précédentes).

Elles devraient couvrir l'ensemble des questions importantes pour la loi sur la recherche.

Nous devrions voir, dès les premières réunions, si l'ouverture faite par les ministres se concrétise ou non. Ceci conditionnera la participation de SLR aux discussions qui suivront.

L'ABG publie son bilan 2005 sur l'emploi des docteurs

L'Association Bernard Grégory (ABG) publie dans le numéro de juin de sa revue « Docteurs & Co » les [données sur l'insertion professionnelle des docteurs inscrits auprès des antennes de l'ABG](#). Sur 555 docteurs inscrits et recrutés en 2004, la part du secteur privé augmente pour atteindre 55% et le salaire annuel brut moyen d'embauche dans le privé augmente de 1000 ? pour atteindre 34 700 ?. Cette amélioration observable des chiffres, qui permet à l'ABG d'afficher un « timide optimisme ».

Il faut cependant faire remarquer que les 555 docteurs sur lesquels porte l'enquête de l'ABG représente environ 5% seulement du flux annuel de docteurs formés en France, qui est stabilisé autour de 10 000 par an depuis 2001, d'après les [informations communiquées par le bureau des allocations de recherche du ministère](#) au cours des États Généraux de la Recherche en 2004. Et ce sont malheureusement à l'heure actuelle les seules données dont on dispose sur l'insertion professionnelle des docteurs en France ! Il paraît donc effectivement approprié de qualifier cet optimisme de « timide »... et urgent de réclamer la publication de statistiques fiables sur l'emploi des docteurs, à partir des données fournies par les écoles doctorales.

Bruno Bost

3. Actualités des associations

Eurodoc, la fédération européenne des associations de jeunes chercheurs publie ses recommandations, à l'issue de sa conférence annuelle, qui s'est tenu en mars 2005 à Strasbourg.

Sur le site d'Eurodoc :
<http://www.eurodoc.net/articles.php?lng=en&pg=265>

Voici donc cette déclaration, assortie de quelques commentaires (en italiques) livrant un comparatif avec la situation française (dans les textes et dans la pratique).

Doctorats pour la Société Européenne de la Connaissance

Le coeur de la formation doctorale est l'élaboration de nouvelles connaissances à travers un travail de recherche original. C'est essentiellement une formation par, et non pour, la recherche. Le doctorat devrait être clairement distingué des autres types de formation « postgraduate » (NdT : à partir du niveau bac+4).

L'arrêté du 25 avril 2002 sur les études doctorales mentionne (article 1) que l'ensemble Master recherche + Doctorat constitue une formation à et par la recherche. Cependant, cette volonté de placer le doctorat dans une perspective plus large se heurte dans la pratique à l'insuffisance des débouchés pour les docteurs hors de la recherche (publique ou privée). Insuffisance que l'on peut tenter d'expliquer par une méconnaissance - voire un mépris - des entreprises françaises à l'égard des docteurs, ou encore par l'absence de reconnaissance du doctorat (comme niveau de qualification supérieur au Master) dans les conventions collectives, dans l'accès à la fonction publique hors recherche et enseignement supérieur, et dans les niveaux de qualification définis dans le [répertoire national des certifications professionnelles](#) (le niveau I regroupant toutes les formations de niveau supérieur à la maîtrise, donc Master, diplômés d'ingénieurs et Doctorat ne sont pas distingués). Toutes ces demandes figurent dans les conclusions des États Généraux de la Recherche de 2004.

La formation doctorale diffère des premiers et seconds cycles

Le bon indicateur du résultat du processus doctoral est la qualité du travail de recherche, évaluée par les pairs, et pas une mesure des performances « scolaires ». Le Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS) n'est pas une mesure appropriée au regard du niveau et de la complexité du travail de recherche (bien qu'il soit applicable pour les compétences transversales).

L'arrêté du 25 avril 2002 indique (article 13) que le jury de soutenance porte un jugement sur les travaux du candidat, sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique et sur ses qualités générales d'exposition. Il n'ya donc pas d'examen (au sens « universitaire » du terme), et les 180 ECTS que représente les 3 années de doctorat sont attribués en une fois à la fin de la thèse (contrairement à ce qui se passe pour la Licence et le Master, où l'évaluation est semestrielle).

Ce système binaire (thèse obtenue ou non) pose cependant un problème dans le cas des thèses qui ont été menées jusqu'au bout, mais dont le niveau est clairement insuffisant : doit-on se contenter de laisser le

doctorant repartir les mains vides, ou bien peut-on envisager une validation intermédiaire (comme le diplôme universitaire de recherche qui existe encore dans certaines universités) ? Bien évidemment, un contrôle plus fort de la définition des sujets, ainsi qu'un suivi renforcé du déroulement des thèses pourrait aussi permettre d'éviter de laisser se poursuivre des thèses dont la qualité laisse à désirer...

La note sur l'application du système ECTS pour les compétences transversales (« transversal skills components » dans la version originale) est assez floue. Il serait préférable de considérer les formations proposées par les Ecoles Doctorales comme une variante de la formation continue/permanente qui est proposée à tout salarié, et de ne pas tenter de la faire entrer dans le système ECTS, afin d'éviter une dérive « scolaire » de cette offre de formation.

Droits équivalents pour les chercheurs en début de carrière : sécurité sociale, implication dans la communauté universitaire et scientifique

Les doctorants sont des chercheurs en début de carrière. Ils devraient être reconnus comme des professionnels et devraient au minimum bénéficier d'une sécurité sociale, transférable dans toute l'Europe. L'objectif commun en Europe devrait être de leur offrir des revenus compétitifs. Il devrait y avoir une représentation proportionnelle des chercheurs en début de carrière dans les instances représentatives institutionnelles. Les doctorants devraient être activement impliqués dans les décisions sur la configuration et le contenu des formations doctorales.

Le terme « chercheur en début de carrière » fait référence à la [charte européenne du chercheur et au code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#), qui ont été approuvés par la commission européenne le 11 mars 2005. La reconnaissance des doctorants comme des professionnels à part entière de la recherche, avec la déclinaison en termes de salaire et de couverture fait aussi partie des revendications des États Généraux, mais ne semble pas figurer parmi les priorités du gouvernement français dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation de la recherche !

La Confédération des Jeunes Chercheurs porte par ailleurs depuis 2003 la revendication de la [création d'un collège spécifique](#) pour organiser la représentation des jeunes chercheurs dans les instances institutionnelles (conseils d'université, d'organismes de recherche, etc.).

Enfin, l'arrêté du 25 avril 2002 rend obligatoire (article 19) la participation des doctorants et étudiants de Master recherche au conseil d'Ecole Doctorale, qui se prononce sur toutes les questions concernant l'Ecole Doctorale (organisation, fonctionnement pédagogique, respect de la charte des thèses, attribution des allocations de recherche, etc.).

Encadrement et formation des chercheurs en début de carrière

L'encadrement et la formation des doctorants devrait être amélioré et structuré, en évoluant d'un modèle d'apprentissage fortement individualisé pour le niveau Master vers une forme d'encadrement plus collective et en équipe. Une différenciation convenable entre encadrants et examinateurs devrait être mise en application. Droits et devoirs du

doctorant et de l'encadrant devrait être clairement établis au début du processus doctoral. Le doctorant devrait avoir la liberté appropriée pour choisir de suivre des formations adaptées à ses besoins, avec le soutien de son encadrant. Des exigences minimales devraient être adoptées dans l'évaluation des standards dans une formation doctorale pour faciliter la reconnaissance internationale du diplôme de docteur au sein de l'Europe.

La Charte des Thèses, que tout doctorant doit signer lors de sa première inscription, définit les droits et devoirs du doctorant et du directeur de thèse. Cependant, il existe une grande diversité en France entre les chartes des différentes universités, ainsi que dans l'application concrète de ces textes. Les écoles doctorales doivent proposer aux doctorants les formations utiles à la conduite de leur projet de recherche et à l'élaboration de leur projet professionnel (arrêté du 25 avril 2002 - article 16).

Conditions de travail équitables : mise en application de la Charte Européenne du Chercheur et du Code de Conduite pour le Recrutement des Chercheurs

La Charte et le Code de Conduite devrait être promu et mis en application. En outre, il devrait être rendu possible pour chaque pays de mettre en application des bonnes pratiques dans l'encadrement des doctorants, leur formation et leurs conditions de travail comme indiqué dans la Charte, d'une manière qui lui est appropriée, de façon à maximiser la mobilité, en même temps que la diversité est encouragée.

Se reporter à la [Charte et au Code de Conduite](#), de façon à voir comment ils se déclinent pour le doctorat.

Mobilité - éliminer les obstacles

La mobilité est un moyen pour accéder à une recherche d'excellence, non un but en soi. Donc elle devrait être encouragée en éliminant les obstacles, et en évitant qu'elle devienne un fardeau pour le chercheur. Dans le but de faciliter la mobilité géographique et la reconnaissance internationale des diplômes, la compilation et l'application d'outils comme le supplément de diplôme devraient être poussée, à la fois pour le Master et le Doctorat. Il faudrait porter plus d'attention à d'autres formes de mobilité, comme la mobilité intersectorielle et interdisciplinaire, et développer pour elles des structures de régulation, de façon à obtenir un enrichissement réciproque entre les disciplines et entre les secteurs académique et non-académique, à tous les niveaux de carrière, incluant les chercheurs en début de carrière, mais pas uniquement. Cette flexibilité accrue ne devrait en aucun cas se faire au détriment de la sécurité de l'emploi.

Les notions de mobilité thématique ou de mobilité sectorielle (du monde académique vers les entreprises, par exemple) sont importantes, car les discussions autour de ce thème se réduisent souvent à la question du postdoctorat, et donc de la seule mobilité géographique.

Promouvoir les carrières de chercheurs pour la société européenne de la connaissance

Pour atteindre les objectifs de Lisbonne il est nécessaire d'encourager plus de diplômés de Master à se diriger vers une carrière dans la recherche. Pour cela, il est nécessaire de restructurer les carrières de recherche dans le monde académique et dans les centres de recherche publique, en créant des emplois reconnus sur le plan professionnel pour tous les chercheurs, y compris pour ceux qui sont en début de carrière, qui actuellement sont recrutés et employés dans des conditions différentes au sein de l'Union Européenne, et souvent précaires. L'accès aux formations doctorales ne devrait être en aucune manière restreint pour des motifs financiers. Les candidats prometteurs avec un projet de recherche de qualité devraient être sans exception financés correctement.

La tournure de ce paragraphe peut conduire à des interprétations diverses, en particulier à cause de la phrase : « l'accès aux formations doctorales ne devrait être en aucune manière restreint pour des motifs financiers ». En effet, si on se limite à cela, il en découle qu'on ne peut empêcher quelqu'un de faire une thèse sans financement ! Par contre si on prend le paragraphe dans son ensemble, on se trouve dans un modèle où tout doctorant doit bénéficier d'un contrat de travail, et que tout candidat au doctorat avec un projet de recherche de qualité doit être financé. Ce modèle évacue allègrement deux paramètres très importants :

1. la disponibilité budgétaire pour financer toutes les thèses avec des salaires corrects et sous forme de contrats de travail (coût des charges patronales),
2. l'existence de réels débouchés professionnels pour tous les docteurs : permettre à un très grand nombre de personnes de poursuivre jusqu'au doctorat pour qu'elles se retrouvent ensuite « sur le carreau », au chômage ou obligées de travailler sur des emplois à niveau de qualification plus bas est peu raisonnable, pour au moins deux raisons, (i) ce n'est pas un cadeau pour ces personnes et (ii) ce serait contreproductif pour attirer les étudiants vers ces métiers.

Il paraît donc assez difficile de régler ce problème sans oser se pencher à un moment ou à un autre sur la question de la régulation des flux d'entrée dans les formations doctorales.

Bruno Bost pour la traduction et les commentaires.

4. Europe (en collaboration avec Science Next Wave)

Finding Your Way Back Home

Going abroad is often a good career move when you are training to be a scientist. But as French postdocs are finding out, it is rather difficult to come back home once they've left the country. Next Wave speaks to two French postdocs who've left France for the US and Japan about how a recent government initiative will give them the support they need.

<http://nextwave.sciencemag.org/cgi/content/full/2005/02/03/2>

To Tell or Not To Tell - Coping with Chronic Illness as a Science Trainee

When you are newly diagnosed with a condition that is expected to last months or maybe years, you face a daunting set of challenges--medical, emotional, social, and professional--as you learn to manage your life with a chronic illness. Do you worry how other people in your workplace will react to you if they learn that you're sick? Our Mind Matters expert gives advice and whether to tell or not to tell your colleagues and supervisor.

<http://nextwave.sciencemag.org/cgi/content/full/2005/06/09/6>

Yours Transferredly: Beyond the Great Unknown

A postdoc in the UK, Phil Dee has been sending us regular dispatches from his lab, sharing his views and experiences on what it takes to make it in a scientific career. But research really is a tough world. His last research grant has now run out, and there is none in sight. Still, there are many reasons why Phil says you shouldn't feel sorry for him.

<http://nextwave.sciencemag.org/cgi/content/full/2005/06/23/4>

European Science Careers Web log

Job market, funding, and training news for Europe's young scientists... Keep your finger on the pulse of what is going on in Europe that may impact your career.

<http://nextwave.sciencemag.org/feature/EuropeWeblog.shtml>

Become a Next Wave Europe Campus Representative

We are looking for enthusiastic scientists across Europe to help us offer career-related information to early-career scientists--undergraduates, PhDs, and postdocs. Help your fellows and colleagues get the career information they need, and gain experience in Web site promotion, networking, and organising activities.

You will find more information on the benefits and responsibilities involved here:

<http://nextwave.sciencemag.org/cgi/content/full/2003/10/09/2>

If you would like to become a member of the Next Wave's team of European campus reps, please e-mail [Seema Sharma](mailto:Seema.Sharma@nextwave.sciencemag.org) and tell us in a few sentences why you would like to be your campus' representative. We look forward to hearing from you!

5. Agenda, annonces

6. Presse

La revue de presse du mouvement "Sauvons La Recherche"

Une revue de presse, très complète est disponible sur le site :

http://recherche-en-danger.apinc.org/rubrique.php3?id_rubrique=1

Les informations disponibles sur cette newsletter sont le fruit d'un travail collectif. Elles sont librement utilisables dans un cadre non commercial, à condition que vous fassiez mention de leur origine et que vous respectiez les termes de la licence pour documents libres (LDL).

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Gilde/Licence/ldl.html>